

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASCO 12 - DFPE Isolation thermique par l'extérieur (ITE). Convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e).

Mmes Alexandra CORDEBARD et Nawel OUMER, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention précaire de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e) ou son représentant, pour la réalisation, par celle-ci, d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école maternelle 18, rue Richomme et sur celle de la crèche collective 20, rue Richomme (18e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO